

Communiqué de presse

Vivre, développer et innover : le Conseil d'État fixe le cap de la législature 2026-2029

Le Conseil d'État a présenté aujourd'hui son programme de législature 2026-2029, accompagné d'un plan financier. Il s'articule autour de trois axes : vivre, développer et innover. À travers ceux-ci, le gouvernement cantonal dévoile ses orientations et fixe le cap pour les quatre prochaines années.

Le Conseil d'État a présenté ce lundi 15 décembre 2025 son programme de législature 2026-2029 et son plan financier lors d'une conférence de presse au Château de Neuchâtel. Il s'articule autour de trois axes – vivre, développer et innover –, dix objectifs et trente mesures stratégiques. Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie 2030 pour le développement durable du Canton.

Vivre sereinement

Le Conseil d'État entend offrir à chacune et chacun des conditions de vie de qualité, dans un cadre sûr, prospère, solidaire et durable. Pour favoriser cette qualité de vie, le gouvernement cantonal vise à assurer un accès équitable aux services essentiels tels que la santé et l'éducation. L'accès à la culture, au sport et au logement ou encore le développement de l'offre de mobilité sont également inscrits dans son programme.

Vivre, c'est également se sentir en sécurité. Le Conseil d'État continuera de porter une attention particulière pour protéger la population et renforcer la prévention des risques et la lutte contre les violences. Il entend également soutenir les personnes les plus vulnérables, en préservant la solidarité face aux transitions énergétique, numérique et économique.

Développer durablement

Le Conseil d'État agit pour stimuler le développement économique du canton, renforcer son attractivité et créer des perspectives pour toutes et tous. Cet axe repose notamment sur la capacité des actrices et acteurs à collaborer, innover et anticiper les changements.

Le Conseil d'État accompagnera et soutiendra cet élan collectif. Il favorisera aussi un environnement propice à la création d'emplois, à la formation continue et à l'entrepreneuriat, en restant engagé face aux transformations de la société.

Innover ensemble

L'enjeu est d'imaginer de nouvelles façons d'agir et de créer, afin de bâtir un canton plus durable, plus efficace et plus proche de sa population. Terre d'innovation reconnue, le Canton de Neuchâtel bénéficie d'un écosystème d'exception où se côtoient hautes écoles, centres de recherche, start-ups et entreprises industrielles et technologiques. Cette richesse constitue un atout pour stimuler la recherche et le développement, encourager les partenariats et imaginer des solutions novatrices.

Innover, c'est aussi réinventer la manière de concevoir l'action publique : simplifier les démarches, renforcer la transparence, améliorer la qualité des services et favoriser une administration proche et efficiente. Le Conseil d'État entend faire de l'innovation un moteur de transformation au service de la population, en intégrant le développement durable dans toutes ses politiques publiques.

Le plan financier de législature, un instrument essentiel de pilotage

À travers son plan financier, le Conseil d'État établit une vision d'ensemble de la situation financière et trace les orientations qui permettront de mettre en œuvre le programme politique de la législature. Après plusieurs années marquées par une conjoncture économique favorable, les finances cantonales subissent les effets d'un retournement.

Alors que des signes de ralentissement se font ressentir du côté des revenus, la progression des charges se poursuit. La situation financière est fragilisée par de fortes incertitudes internationales. De nombreux dossiers fédéraux et cantonaux pourraient également avoir des conséquences majeures. Les projections indiquent qu'il faudra dégager plus de 200 millions de francs durant cette législature pour rééquilibrer les budgets et respecter le cadre légal du frein à l'endettement. Afin de préserver la capacité d'action de l'État, un programme d'optimisation des charges et d'amélioration de l'efficience de l'action publique sera établi en 2026.

Le cap est donné

Avec son programme de législature 2026-2029, le Conseil d'État réaffirme sa volonté d'agir avec engagement et sens des responsabilités au service de l'ensemble de la population. Ce programme trace la voie d'un canton qui s'appuie sur ses forces et ses valeurs – ouverture, solidarité et innovation – pour affronter les défis à venir et saisir les opportunités de transformation.

Informations sur le programme de législature : <https://www.ne.ch/ProgrammeLegislature>

Contact :

Crystel Graf, présidente du Conseil d'État, tél. 032 889 69 00.

Neuchâtel, le 15 décembre 2025